



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

10

Synode
des 8 et 9 novembre 2021 à Berne

Plan financier 2023 – 2026

Proposition

Le Synode prend connaissance du plan financier 2023 – 2026.

Berne, le 8 septembre 2021
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

1. Remarques générales

Tout comme le budget, le plan financier est présenté selon la norme comptable GAAP RPC 21. Il contient, outre le compte d'exploitation, le tableau sur la variation du capital.

La planification porte sur les années 2023 à 2026 et couvre donc l'ensemble de la prochaine législature. Le Conseil préparera les objectifs de législature en 2022, mais ils ne seront adoptés qu'en 2023 par le Conseil nouvellement élu.

Des décisions importantes pour l'avenir de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS devront être prises d'ici la fin de la législature actuelle, notamment en raison de la baisse des recettes des Églises membres.

Le plan financier ne souhaite pas anticiper la discussion et suppose donc des contributions inchangées des Églises membres, une structure de personnel constante et une augmentation modérée de la masse salariale due à la compensation du renchérissement à hauteur de 0,5% par année.

Le Conseil estime que la mutualisation et la mise en commun de connaissances spécifiques peuvent fournir une réponse importante aux pertes fiscales escomptées. En effet, les « structures flottantes »¹ abondent dans le protestantisme suisse. Concrètement, une intégration de la commission de liturgie et de musique CLM dans l'EERS, et donc des synergies possibles avec la commission de liturgie, est envisageable pour la période de planification.

Le Synode d'été 2021 a posé d'importants jalons avec sa décision relative aux champs d'action. Les comités stratégiques se mettront au travail encore avant la fin de 2021 et devraient présenter leurs résultats dans quatre ans au plus tard. Le Conseil en attend des impulsions pour une coopération à l'échelle nationale des Églises membres dans les domaines de la formation, de la communication et de l'écologie, et donc un éventuel regroupement au sein de l'EERS ou d'une Église membre, selon le principe du siège tournant, de tâches que diverses Églises membres ont jusqu'à présent assurées en parallèle.

L'objectif est d'accroître l'efficacité de l'ensemble du protestantisme suisse par des effets de synergie.

¹ On entend par-là des organisations assumant, sur mandat des Églises, des tâches dans un domaine particulier de l'activité ecclésiale, et qui sont, pour la plupart, pilotées par des personnes exerçant une fonction dirigeante en Église.

2. Compte d'exploitation 2022 à 2026

	Budget 2022		Plan 2023		Plan 2024		Plan 2025		Plan 2026	
	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
Produits										
Contributions des membres	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0	5'922	74.0
Autres contributions aux projets, services, offres	541	6.8	541	6.8	541	6.8	541	6.8	541	6.8
Sommes cibles pour transmission	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8	1'024	12.8
Collectes pour fonds	495	6.2	495	6.2	495	6.2	495	6.2	495	6.2
Total produits internes	7'982		7'982		7'982		7'982		7'982	
Produits de prestations fournies	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3	26	0.3
Produits de remboursements div. des assurances	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Total produits	8'008	100.0	8'008	100.0	8'008	100.0	8'008	100.0	8'008	100.0
Charges d'exploitation										
Total projets et «services et offres»	-5'853	69.4	-5'617	67.1	-5'517	68.0	-5'472	67.6	-5'502	67.6
Total charges structurelles	-2'581	30.6	-2'754	32.9	-2'599	32.0	-2'628	32.4	-2'638	32.4
Total charges d'exploitation	-8'434		-8'371		-8'116		-8'100		-8'140	
Résultat d'exploitation	-426		-363		-108		-92		-132	
Total résultat financier	50		50		50		50		50	
Total autres résultats	2		2		0		0		0	
Résultat avant variation du capital des fonds	-374		-311		-58		-42		-82	
Variation du capital des fonds										
Fonds affectés										
Allocation	-978		-978		-915		-915		-915	
Utilisation	991		981		926		926		926	
Fonds libres										
Allocation	-30		-30		-30		-30		-30	
Utilisation	289		192		172		112		103	
Total variation du capital des fonds	272		165		153		93		84	
Résultat annuel (avant alloc. au cap. de l'organism.)	-102		-146		95		51		2	
Attributions										
Attribution / utilisation capital de l'organisation	102		146		-95		-51		-2	
Résultat annuel	0		0		0		0		0	

2.1 Produits

Le plan financier des années 2023 à 2026 prévoit le statu quo en termes de contributions. Si certaines tâches devaient être transférées à l'EERS dans un avenir rapproché (voir les remarques générales), il paraît logique que les contributions les concernant versées aujourd'hui aux structures flottantes soient également transférées à l'EERS, du moins en partie. Mais comme rien de concret n'a encore été décidé au moment de l'établissement du plan financier, il n'est pas tenu compte de ces éventuelles sources de revenus supplémentaires.

Le Conseil part du principe que les contributions extraordinaires pour l'aumônerie dans les centres fédéraux, les contributions selon l'accord avec *e.G. Diakonie Schweiz* aux projets de Diaconie Suisse, ainsi que les contributions aux manifestations de l'EERS (CPE, Conférence Femmes, synode) resteront stables durant toute la période de planification.

La continuité est également stipulée pour les sommes cibles et les collectes en faveur des fonds.

2.2 Charges des projets et des «services et offres»

Dans les charges des projets et des «services et offres» sont contenus aussi bien les frais de personnel que les frais généraux.

Dans les frais de personnel, il est tenu compte d'une augmentation modérée des salaires en compensation du renchérissement de 0,5% par année et de l'hypothèse d'une structure du personnel inchangée.

L'aide aux organisations internationales se poursuivra sous la forme de contributions ordinaires et d'apports financiers à des projets concrets, en particulier les assemblées plénières.

En 2023, des contributions extraordinaires seront versées à la Communion mondiale d'Églises réformées CMER pour l'assemblée en Corée du Sud et à la Conférence des Églises européennes KEK. Ces charges seront entièrement compensées par des prélèvements du fonds manifestations internationales.

Un soutien financier et en ressources humaines sera également accordé à une manifestation marquant les 50 ans de la Concorde de Leuenberg.

En 2024 aura lieu l'assemblée de la Communion d'Églises protestantes en Europe CEPE qui bénéficiera également d'un soutien financier de l'EERS.

En 2023, le Conseil décidera aussi des nouveaux objectifs pour la législature. Il peut en résulter de nouveaux projets ou «services et offres» alors que d'autres seront supprimés. Le plan financier repose sur l'hypothèse de frais généraux constants durant la période de planification.

2.3 Charges structurelles

Les charges structurelles couvrent les dépenses du Synode, du Conseil et du bureau de la présidente, ainsi que celles des services centraux, dans la mesure où elles ne peuvent être affectées à des projets. De plus, les collaboratrices et collaborateurs des domaines productifs y comptabilisent leur temps de travail lorsqu'elles et ils effectuent des tâches administratives comme la rédaction du rapport d'activité.

Les charges structurelles ne sont pas ventilées sur les secteurs.

Les postes de travail informatiques devront être remplacés en 2023. Étant donné que la limite d'activation a été relevée en 2018 sur recommandation de l'organe de révision, ces dépenses seront entièrement imputées aux charges la même année.

La remise des dossiers des années 1995 à 2005 aux Archives fédérales est également prévue en 2023. À cause des dépenses ponctuelles, les charges structurelles en 2023 seront donc pour une fois supérieures aux autres années de 125 KCHF au total.

L'immeuble est amorti à hauteur d'env. 100 KCHF par an. Cet amortissement est inscrit au compte de la réserve de réévaluation, l'amortissement est donc sans effet sur le résultat. Pour les autres éléments d'infrastructure, des amortissements d'approximativement 20 KCHF sont prévus.

2.4 Résultat financier

Comme dans le budget, les intérêts et les dividendes escomptés sur les parts de fonds ainsi que la gestion de la fortune sont budgétés, tandis que les fluctuations de cours ne le sont pas.

2.5 Autres résultats

La secrétaire générale de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse est engagée par l'intermédiaire de l'EERS. Les charges occasionnées sont intégralement restituées.

L'EERS assume en outre, probablement encore jusqu'en 2024, des tâches administratives pour le compte du Conseil suisse des religions SCR. Ces charges sont compensées par des prélèvements du Fonds SCR et n'ont pas d'effet sur le résultat annuel.

2.6 Résultats des fonds

Les détails figurent dans le tableau sur la variation du capital.

3. Tableau sur la variation du capital 2023 à 2026

Comptes	Existant initial 1.1.2023	Produits internes	Dotation externe	Transferts de fonds internes	Utilisation externe	Existant final 31.12.2026
Fonds affectés						
Fonds diaspora en Suisse	39					39
Fonds travail des femmes	85		200		-200	85
Fonds droits de l'Homme	62		100		-84	78
Fonds Solidarité protestante Suisse	730		1'680		-1'680	730
Fonds Églises suisses à l'étranger	379		0		-60	319
Fonds Journées de l'Église en Suisse	153		0		0	153
Fonds Aumônerie dans les centres fédéraux (asile)	0		1'680		-1'680	0
Capital SCR (Conseil suisse des religions)	36		63		-55	0
Capital des fonds (fonds affectés)	1'484		3'723		-3'759	1'404
Réserves de réévaluation						
Réserve de réévaluation de l'immeuble	2'687		0		-397	2'290
Réserve de fluctuations des placements	1'328		0		0	1'328
Fonds prévoyance vieillesse						
Fonds prévoyance vieillesse	88		0		0	88
Fonds Huldrych Zwingli	832		0		0	832
Fonds manifestations internationales	272		120		-170	222
Fonds John Jeffries	1'254		0		-12	1'242
Fonds publications / documentation	5		0		0	5
Fonds de solidarité	21		0		0	21
Capital généré	1'226				-102	1'124
Résultat annuel	456	2			102	560
Capital de l'organisation	8'169	2	120	0	-579	7'712

Les Fonds sont gérés conformément aux règlements les régissant. Le Synode ayant adopté le règlement des finances en juin 2021, les règlements des fonds seront actualisés en 2022.

En 2019, le capital de Solidarité protestante Suisse a été transféré à la FEPS. Le plan financier anticipe un résultat constant de la collecte de la Réformation et de l'offrande des catéchumènes de l'ordre de 420 KCHF par an.

Les collectes en faveur du Fonds des Églises suisses à l'étranger CESE ont été suspendues à fin 2017 sur décision de l'Assemblée des délégués. Le capital résiduel du fonds sert à soutenir des projets concrets des Églises suisses à l'étranger, et depuis 2021, finance également un soutien structurel dans des situations extraordinaires. Les Églises à l'étranger souhaitant bénéficier d'une telle aide doivent adresser une demande au fonds. Le plan financier prévoit des versements de l'ordre de 15 KCHF par an, et ce jusqu'à épuisement du capital. Les années passées, les demandes ont été inférieures aux attentes.

Les contributions extraordinaires des Églises membres à l'aumônerie dans les centres fédéraux sont toujours intégralement reversées dans la même année.

Le capital du SCR sera sorti de la comptabilité sans effet sur le résultat lorsque le mandat prendra fin en 2024.

Le capital de l'organisation diminuera d'environ 460 KCHF durant la période de planification, et ce pour les raisons suivantes :

L'immeuble du Sulgenauweg avait été réévalué en 2010. Un montant équivalent a été porté au compte de la réserve de réévaluation qui diminuera chaque année dans les proportions de l'amortissement de l'immeuble. Cet amortissement planifié explique env. 400 KCHF de la réduction du capital.

30 KCHF sont alloués annuellement au fonds pour les manifestations internationales afin de compenser les contributions irrégulières aux organisations internationales. Au cours de la période de planification, 50 KCHF de plus que le montant alloué seront utilisés.

Les amortissements pour les fenêtres de l'immeuble du Sulgenauweg sont prélevés du fonds John Jeffries comme prévu.

Le plan financier anticipe un résultat légèrement excédentaire pour l'ensemble de la période de planification.